

Direction des Routes  
et des Transports

Colmar, le **18 AVR. 2008**

**ARRÊTÉ N° 171/2008 - DRT**

Portant ouverture à la circulation de la  
**RD 1 VII**, hors agglomération, sur le territoire  
de la Commune d' **ALGOLSHEIM**

**Le Président du Conseil Général  
du Département du Haut-Rhin**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 à R. 413-16, R. 417-10,
- VU** le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 152-2,
- VU** l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, approuvant le Livre I - Quatrième partie, de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-1092 du 17 avril 2008,
- VU** l'avis du Directeur des Routes et des Transports,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La section de route départementale n° 1 VII, comprise entre le giratoire des RD 468 et RD 415 jusqu' à sa jonction avec la portion de RD 1 VII existante, est ouverte à la circulation publique à compter du 21 avril 2008.

.../...

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de la Commune d'ALGOLSHEIM,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

